

N°2017-BCA-30

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Voitants :
4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**FOURNITURE DE GAZ MEDICAUX (OXYGENE MEDICALE ET MEOPA)
LOCATION DE BOUTEILLES D'OXYGENE MEDICAL ET MEOPA A
DETENDEUR DEBITMETRE INTEGRE ET REMPLACEMENT DES BOUTEILLES
VIDES PAR DES BOUTEILLES RECHARGEES POUR LE SDIS 76**

Le 03 mai 2017, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 18 avril 2017, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Les interventions pour secours d'urgence à la personne représentent plus de 80% des interventions du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76). Afin d'assurer en partie ces interventions, le Sdis dispose d'un marché permettant l'approvisionnement en gaz médicaux.

Le marché comprend les prestations suivantes :

- La location d'un parc de plus de 1 000 bouteilles, avec sa solution de stockage ;
- La fourniture des recharges d'oxygène et de MEOPA (Mélange Equimoléculaire Oxygène/Protoxyde d'Azote) ;
- La mise à disposition d'un stock de bouteilles pour le plan NOVI (Nombreuses Victimes) ;
- La mise à disposition d'un stock de bouteilles de formation.

Le marché actuel arrivant à échéance le 26 juin prochain, un appel d'offres a donc été lancé.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 25 février 2017 au bulletin officiel des annonces des marchés publics.

La date limite de remise des offres était fixée au 31 mars 2017 à 12h00.

Le marché concerne la mise en place d'un accord-cadre mono-attributaire, exécutés par l'émission de bons de commande, d'une durée d'un an, reconductible 3 fois.

Les montants annuels sont les suivants :

- Montant minimum : 45 000 € HT
- Montant maximum : 250 000 € HT

Deux offres ont été reçues (Linde France et Sol France) et analysées selon les critères définis ci-dessous :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
Prix des prestations, sur la base du DQE	60 points
Valeur technique, jugée au regard du mémoire technique et de l'échantillon	40 points
Sécurité mise en œuvre sur la bouteille	10 points
Poids de la bouteille de 5 litres d'oxygène vide	5 points
Maniabilité et facilité d'utilisation de la bouteille (lors du transport et en intervention)	10 points
Système de traçabilité proposé	5 points
Solution proposée pour la dotation exceptionnelle (simplicité de mise en œuvre)	10 points

*

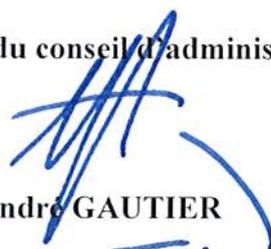
**

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 03 mai 2017 et a attribué le marché à la société LINDE France sur la base des prix figurant au bordereau des prix unitaires, pour les montants minimum et maximum indiqués ci-dessus.

*
**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec la société retenue par la Commission d'appel d'offres.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

